

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 février 2022

05 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procuration : MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean,

Absent : REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Compte administratif 2021 - commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2021.

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Opérations de l'exercice | 1 470 243.53 € | 1 878 646.82 € | 810 951.26 € | 787 425.73 € |
| Résultat de clôture | | 1 434 154.83 € | 23 525.53 € | |

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

